



SE CONCERTER

ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES POUVOIRS PUBLICS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE MEILLEURE CONDUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES

UNE EXPERIENCE DU PCPA
RICHE EN ENSEIGNEMENTS

Travailler ensemble

Le **Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA)** est un instrument de coopération qui favorise le dialogue entre les organisations de la société civile, les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Pour ce faire, il cherche à renforcer les opportunités de participation des organisations de la société civile à l'action publique. Il consolide la crédibilité et l'efficacité des organisations de la société civile en soutenant les dynamiques collectives entre ces organisations et en contribuant au dialogue avec les pouvoirs publics.

REUSSIR LA CONCERTATION

Les dynamiques de concertation

La concertation est un processus durable dans lequel différents types d'acteurs agissent ensemble autour de thématiques de développement collectivement définies pour engager un changement dans un domaine d'intérêt général. Dans l'expérience du PCPA, les actions de concertation sont généralement menées dans un territoire déterminé (quartier, commune, département) et impliquent, dans un même processus, des acteurs de la société civile, des représentants de la puissance publique et des mandataires des collectivités locales (élus ou fonctionnaires locaux).

Les conditions d'une concertation réussie

- S'entendre sur des objectifs communs pour mener une action d'intérêt général
- Respecter les fonctions et responsabilités de chaque partie, notamment dans la prise de décision
- Etre souple en préservant les principes d'action collective sans figer le dispositif
- Développer des qualités relationnelles faites de respect, d'écoute, d'engagement et de transparence
- Etre ouvert en favorisant le pluralisme

Les pratiques de concertation entre organisations de la société civile

Les pratiques de concertation sectorielle

La majorité des actions porte sur des concertations dans un domaine précis (éducation, santé, assainissement, etc.) et vise à améliorer les conditions de vie des populations. Les acteurs impliqués dans ces concertations sectorielles sont en majorité des organisations de la société civile, localement installées dans les territoires communaux, les services déconcentrés de l'Etat et les élus locaux.

Les pratiques de concertation territoriale

A travers l'élaboration de plans de développement local, le renforcement de la gouvernance et de la démocratie locale ... l'enjeu est le plus souvent de construire un mécanisme d'aide à la décision communale à partir d'une thématique. Dans ces processus, même avec l'implication d'autres acteurs, le leadership est assuré par les élus locaux.

Les pratiques de concertation nationale

Elles visent à faire évoluer la législation dans un domaine ou une question particulière, à renforcer l'état de droit, la gouvernance et la promotion des droits humains. Quelquefois, la réalisation d'un projet sectoriel mené dans un territoire communal peut avoir une résonance au plan national. Ce type de concertation concerne quelques organisations de la société civile bien organisées et sensibles au plaidoyer, les services déconcentrés et centraux de l'Etat et des partenaires internationaux.

Les plateformes thématiques

Créées en 2012, la mise en place des plateformes vise à renforcer les dynamiques collectives structurantes et durables au sein de la société civile congolaise. Elles permettent les échanges de connaissances et de pratiques, l'élaboration et la formulation de positions communes dans un secteur donné (assainissement, santé, éducation, etc.). Les plateformes sont un lieu de renforcement des dynamiques communes et contribuent à la mise en place d'un mouvement unitaire des organisations de la société civile.

Les expériences réussies de concertation aux plans local et national sont des sources d'inspiration pour améliorer les pratiques des organisations de la société civile, des services de l'Etat et des collectivités locales.

Au Congo, le phénomène des enfants de la rue est clairement perceptible depuis les années 1980. Il a connu une recrudescence à la suite des conflits armés des années 1990. Afin d'assurer une meilleure protection de ces enfants en situation de grande vulnérabilité, des organisations de la société civile, des services de l'Etat et des partenaires au développement se sont engagés dans un processus d'étude et de plaidoyer pour l'élaboration d'une loi de sauvegarde des droits des enfants de la rue.

- ➔ Une démarche de plaidoyer articulé à un travail de recherche afin de fournir aux services de l'Etat et aux différents intervenants un outil pour faciliter l'action et la prise de décision (cartographie des intervenants).
- ➔ Une approche pluri-acteurs qui a permis une large mobilisation sociale pour la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Cette approche inclusive a permis de documenter les causes qui amènent les enfants à se retrouver dans la rue et de proposer une amélioration des dispositifs de leur prise en charge.
- ➔ Des actions et des résultats fondés sur un large consensus. Au plan de la démarche, cet exercice a permis de définir un agenda commun entre les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les organisations de la société civile. Ce travail a abouti à la création d'un comité de mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfance vulnérable, d'une plateforme de concertation nationale et d'un plan d'action sur toute l'étendue du territoire.

La concertation et la mise en œuvre des politiques publiques nécessitent du temps et la définition claire d'un agenda commun précisant les différentes responsabilités. L'agenda repose sur l'identification de thématiques bien sélectionnées.

L'accès des producteurs à la terre est un enjeu essentiel à Brazzaville et à Pointe Noire.

Appuyée par le PCPA, en partenariat avec le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD), la Concertation Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) du CONGO a lancé en 2011 une initiative visant à renforcer le dialogue entre les acteurs OSC sur la question de l'accès au foncier. Il s'agit concrètement de renforcer les capacités des acteurs paysans afin qu'ils produisent une réflexion et une démarche collectives sur les conditions d'accessibilité des producteurs au foncier. A partir de cette réflexion collective, elles vont pouvoir organiser et mener la concertation avec les pouvoirs autour de la question foncière.

En dehors des deux organisations partenaires, cette démarche a impliqué les maraîchers, les détenteurs des terres et les services déconcentrés de l'Etat en charge des questions d'agriculture et de l'élevage, de la réforme foncière et du cadastre.

Face à l'inexistence d'une véritable base de données sur les problèmes relatifs à la propriété foncière (dans les espaces de production), la CNOP a pu mener une enquête qui a impliqué autant les producteurs et leurs organisations, les propriétaires terriens que les Directions Départementales et les services publics en charge des questions traitées.

Les résultats ont révélé qu'à Brazzaville, 51,3% des producteurs exploitent des terres appartenant à l'Etat, contrairement à Pointe Noire où, à 44,3%, elles appartiennent à des propriétaires fonciers.

La réalisation et le partage d'un document de plaidoyer issu de cette étude a permis d'engager un travail de concertation et de plaidoyer sur la sécurisation foncière des exploitations familiales des petits producteurs.

Organiser des concertations, c'est créer les conditions de mobilisation d'un ensemble d'acteurs pour faire évoluer une situation.

Le changement est au cœur des pratiques de concertation :

- L'action pour le changement nécessite une analyse du contexte d'intervention et l'identification des facteurs qui constituent des contraintes au développement. Ainsi, cette action ne peut être efficace que si les porteurs ont un fort ancrage dans leur environnement.
- L'analyse contextuelle doit permettre d'identifier les thématiques prioritaires sur lesquelles on veut agir, les faire évoluer et créer du changement. Ainsi, l'action sectorielle est une porte d'entrée qui doit, à terme, préciser les enjeux susceptibles de mobiliser la majorité des familles d'acteurs. C'est ce processus qui amène, progressivement, les organisations de la société civile à se focaliser sur des enjeux structurants.

Les perspectives ouvertes par la concertation entre les acteurs du développement

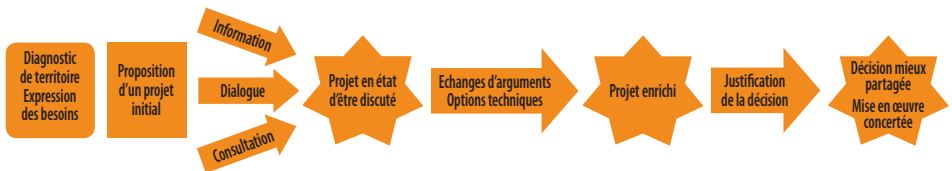
Le cadre de la décentralisation au Congo constitue une opportunité pour s'impliquer de manière plus effective dans les politiques locales, élargir le champ de participation et de contrôle de l'action publique par les populations et relayer les besoins et réalités des localités au niveau national.

L'élaboration des plans de développement local est un champ fertile d'investissement des organisations de la société civile.

Une approche territorialisée

La mise en œuvre de projets doit s'inscrire dans un territoire clairement défini et contribuer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par les actions et les objectifs visés.

Les projets de territoire visent à favoriser la concertation des acteurs autour de thématiques d'intérêt général. A travers ces dynamiques, il s'agit de renforcer les chances de succès des projets en constituant une force de proposition auprès des élus des collectivités territoriales et pour aider à une prise de décision démocratique et respectueuse des intérêts des populations.



L'animation à la concertation locale

L'animation à la concertation locale est une initiative des organisations de la société civile. Elle porte sur l'information des acteurs d'un territoire sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de la décentralisation, l'identification et les échanges sur des thématiques communes de travail et, enfin, sur les projets territoriaux.

Espaces d'échange, d'information et de concertation, ce type d'initiative contribue à la structuration de l'action collective des organisations de la société civile et favorise l'ouverture aux autres acteurs du territoire.

En posant les jalons d'une coopération entre tous les acteurs, l'animation à la concertation locale fait évoluer la culture du dialogue et permet de changer le regard et les perceptions négatives entre les membres de la société civile, les acteurs publics et les élus locaux.

La richesse du PCPA repose sur la volonté de faire converger dans l'action une multiplicité d'acteurs dans un souci affirmé de construire et de mettre en œuvre ensemble les politiques publiques dans divers domaines qui contribuent à réduire l'état de pauvreté des populations.

Pour que l'action des associations soit efficace, tout ce processus doit également contribuer à l'émergence d'une voix collective de la société civile qui en respecte la pluralité et la diversité car sa participation à l'action publique ne peut pas se faire dans un contexte de fragmentation et d'initiatives parcellaires.

PROGRAMME CONCERTÉ PLURI-ACTEURS (PCPA)

Case J 043 V OCH Mougali III - Tél. : 00242 666 35 88

E-mail : coord_pcpacongo@yahoo.fr

en partenariat avec

